Aides à la rénovation

Afin de valoriser le patrimoine communal, il a été mis en place sur la totalité de la commune, une campagne d'aide aux travaux de ravalement pour les immeubles de plus de 25 ans et une campagne d'aide à la restauration et au remplacement des menuiseries, uniquement pour le village ancien.

Cette campagne se déroule par secteurs (voir plan) :

- Secteur 1 : éligible en permanence à l'aide au ravalement simple sans isolation thermique par l'extérieur, à hauteur de 20 % du montant des dépenses subventionnables.
- Secteur 2 : village ancien éligible à l'aide au remplacement / restauration des menuiseries, à hauteur de 40 % des dépenses subventionnables.
- Secteur 3 : Plateau de Liverdun et Secteur 4 : Route de Pompey / Route de Frouard, éligibles en alternance tous les 2 ans, à l'aide au ravalement simple sans isolation thermique par l'extérieur, à hauteur de 20 % du montant des dépenses subventionnables.

Pour bénéficier de ces aides, vous devez transmettre au service urbanisme de la mairie, dûment complétés :

- Un dossier de déclaration préalable **Cerfa n°16702*01**

- Un dossier de demande de prime
- Demande d'aide à la rénovation de menuiseries (village uniquement)
- Demande de subvention pour un ravalement de façade

Et ne commencer les travaux que lorsque vous aurez obtenu les accords écrits **sur les deux dossiers** présentés.

Réglement d'attribution des aides

Une question : urba@ville-liverdun.fr